

Triangle, Samaritaine, Hermitage : trois projets remis sur les rails

LE MONDE | 07.07.2015 à 10h51 • Mis à jour le 07.07.2015 à 11h51 | Par Frédéric Edelmann (service Culture)



L'immeuble de la Samaritaine à Paris, le 16 février 2010. LOIC VENANCE/AFP

Et de trois... Le vote du Conseil de Paris en faveur de la tour Triangle, le 30 juin, intervient peu de jours après le feu vert donné à la rénovation de la Samaritaine, le 19 juin, et aux tours Hermitage à la Défense, le 24 juin. Dans le premier cas, c'est une instance politique et municipale qui a approuvé un projet d'abord rejeté par une petite majorité, et sauvé du naufrage par une petite minorité qui rassemble des membres de tous les partis. Pour la Samaritaine, c'est le Conseil d'Etat qui a tranché, en cassant l'arrêt de la cour administrative d'appel, auteur d'une pittoresque annulation du permis de construire. Quant aux tours Hermitage, on doit au tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'avoir mis définitivement fin à tous les recours contre le permis de construire du projet.

Excès d'une architecture contemporaine

La concomitance des trois décisions réjouira peut-être les partisans d'une modernité pure et dure dans la capitale, tous ceux qui se plaignaient d'une « ringardisation » de Paris, au regard de villes comme Londres. Pour ceux-là, l'inquiétude était vive de voir la capitale française donner l'image d'une perte de dynamisme et d'inventivité. Pour les autres, aucun mot n'était assez violent pour condamner les excès d'une architecture contemporaine qui aurait dû, pensent-ils, être mise au pilori par les responsables politiques et les hommes de loi.

Pour eux, les instances architecturales censées donner un avis éclairé sur l'évolution de la ville ont été rangées au placard. Mais quelles sont-elles et quelle est la réalité de leur pouvoir ? Il n'y a guère que des empêcheurs de tourner en rond : architectes des Bâtiments de France, solitaires sur des territoires protégés par le label Monument historique ; Commission nationale des monuments historiques, tout entière dévolue à la défense des édifices les plus prestigieux du passé ; et, pour la capitale, la Commission du Vieux Paris, consultative mais efficace. Toutes ces instances sont douées d'une pérennité qui fait leur force. Elles servent de frein lorsqu'une intervention contemporaine vient, selon elles, menacer un monument ou altérer le paysage.

Face à elles, il n'existe pas de commission pérenne susceptible de porter un jugement sur la valeur d'un projet de bâtiment contemporain. Ou bien il s'agit, pour les commandes publiques, de jurys de concours rassemblés au cas par cas. Leur fiabilité est parfois mise en cause, certains jurés étant soupçonnés de défendre des amis plutôt que de classer les projets anonymes qui leur sont soumis. Pour les trois projets sauvés in extremis, il s'agissait de commandes privées n'ayant de compte à rendre qu'à leurs commanditaires : Unibail-Rodamco pour la tour Triangle, confiée à deux grandes pointures de l'architecture, Herzog et de Meuron, Suisses et lauréats du prix Pritzker en 2001 ; LVMH pour la Samaritaine, redessinée par les Japonais Ryue Nishizawa et Kazuyo Sejima, eux aussi prix Pritzker en 2010 ; le groupe russe Hermitage Immobilier enfin pour les deux tours Hermitage Plaza, signées Foster & Partners, Foster ayant obtenu le Pritzker en 1999.

Des tours aux formes inhabituelles

Le projet Hermitage, composé principalement de deux tours de 320 mètres, soit l'équivalent de la tour Eiffel, représente l'archétype de ce que les adversaires des tours exècrent. Situé à la Défense, à l'emplacement de la résidence des Damiers, il a connu la gloire en étant baptisé à Saint-Pétersbourg par les présidents Dmitri Medvedev et Nicolas Sarkozy, qui annonçaient en 2010 la fin du chantier pour 2020. Puis l'infamie, condamné à lutter contre les résidents des Damiers, finalement éconduits.

LVMH et le projet Samaritaine se sont heurtés à un barrage singulièrement plus virulent, dressé par la Commission du Vieux Paris. Vénérable association qui se débat tant bien que mal pour échapper à la tutelle de la Mairie, elle a, avec d'autres associations, comme SOS Paris, très vivement attaqué le projet, suivie à deux reprises par les tribunaux et finalement déboutée par le Conseil d'Etat, qui s'est penché sur les détails des jugements précédents, à vrai dire assez farfelus.

Troisième cas d'école : Unibail-Rodamco et la tour Triangle (180 mètres). C'est le Conseil de Paris, et non un tribunal, qui avait à trancher sur le sort de ce projet passablement original. Triangle ou pyramide, il sort assurément des canons habituels de la tour, objet d'habitude vertical, plutôt parallélépipédique, parfois rond ou même penché. En revanche, il rejoint les tours aux formes inhabituelles, qui tendent à se multiplier dans le monde, de la tour Phare (297 mètres), attendue elle aussi à la Défense, dessinée par Thom Mayne (Pritzker 2005), à la tour Burj Khalifa (828 mètres) à Dubaï, la plus haute du monde jusqu'à nouvel ordre (architectes : Skidmore, Owings and Merrill, Chicago). Pour autant, Triangle n'a rien de spécialement effrayant et le vote ne portait que sur le déclassement de la parcelle à

construire. On comprend le ralliement de 12 élus, moitié UDI, moitié Républicains, dont l'hostilité initiale a été désarmée par quelques modifications du programme, laissant dans une pathétique solitude Nathalie Kosciusko-Morizet, principale opposante au projet. Au terme de ce parcours, il apparaît difficile de prendre parti pour ou contre tel ou tel acteur. S'agit-il d'architecture ou bien de politique, de conflits ordinaires de la vie urbaine, d'aléas de la démocratie ? L'architecture, qui devrait être au centre de ces conflits, n'est plus qu'un argument plus ou moins fallacieux qui oppose PS, Les Républicains, écologistes, UDI, ou communistes... sur une palette d'arguments mal fondés. A quoi doit-on cette situation sinon à l'inculture des Français, majoritairement allergiques, en matière d'architecture au moins, disent les sondages, à tout signe de modernité ?
edelmann@lemonde.fr